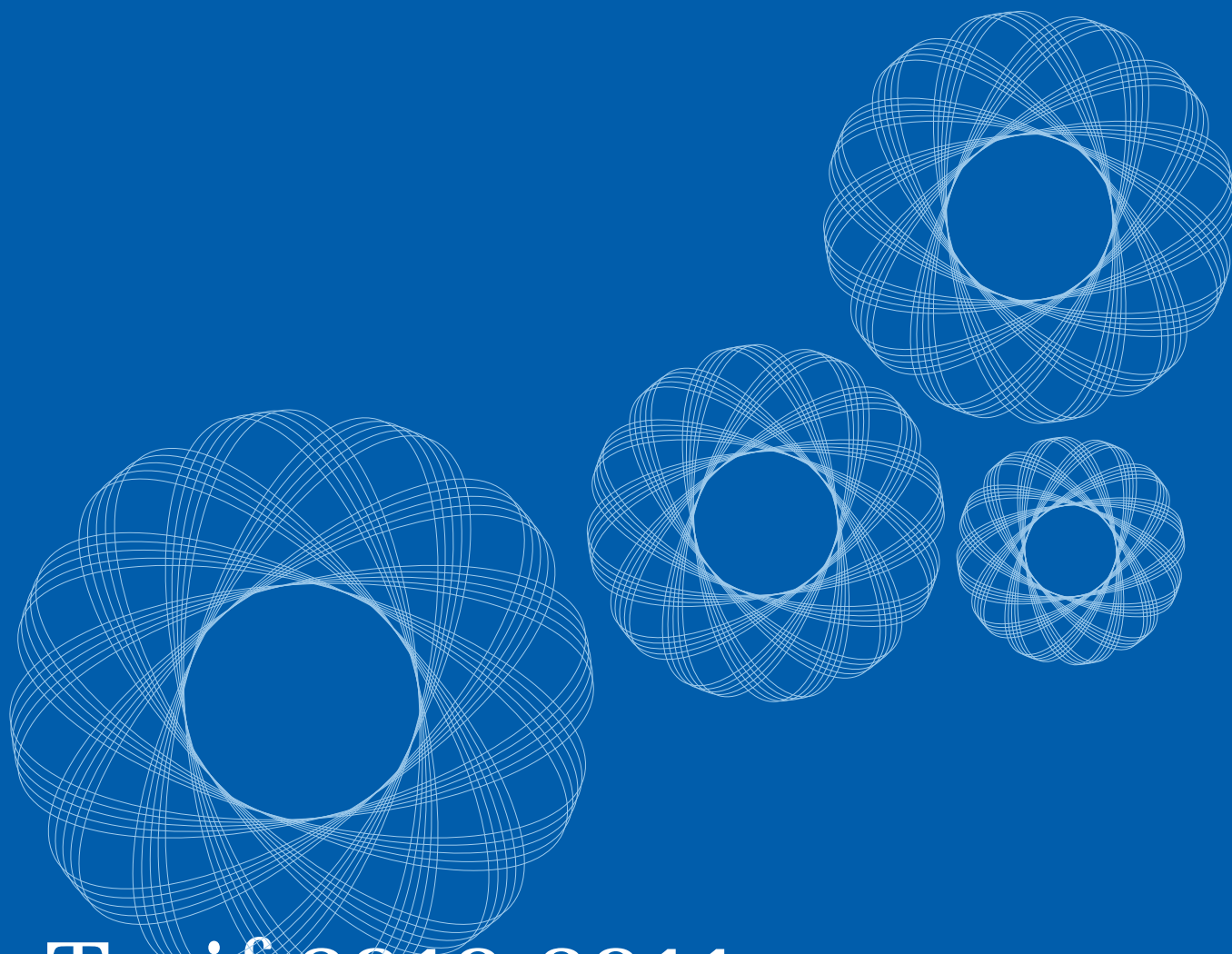

SACD
Scam*
SOFAM
deAuteurs

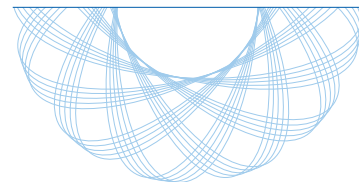


Tarif 2010-2011

SOFAM

Des droits de reproduction
et d'utilisation pour les œuvres
dans le domaine des arts visuels

SOFAM – Société d'Auteurs spécialisée dans les Arts Visuels



La SOFAM protège, défend, négocie, perçoit et répartit les droits des auteurs d'œuvres des arts visuels, notamment les œuvres plastiques, graphiques, infographiques, photographiques, architecturales, œuvres des arts appliqués et œuvres audiovisuelles.

La perception des droits se passe à trois niveaux :

- **la gestion individuelle des droits d'auteur** : la SOFAM octroie des licences et perçoit des droits, sur base de son propre Tarif, pour les reproductions et communications au public des œuvres de ses membres, à la demande de l'auteur ou de l'utilisateur. Si nécessaire, la SOFAM réclame également, en plus des droits de base usuels, les indemnités pour absence d'autorisation préalable et/ou absence de signature. Les montants perçus sont reversés à l'auteur endéans les deux mois, après déduction des frais administratifs.
- la gestion collective des droits de **rémunération** : il s'agit de la perception et de la répartition des droits qui ont trait au câble, à la photocopie, à la copie privée, au droit de prêt public,...
- **niveau international** : la SOFAM a conclu des contrats avec un grand nombre de sociétés sœurs qui interviennent sur place pour percevoir les droits qui vous sont dus.

Introduction

Obligations de l'utilisateur	4
Obligations contractuelles	4
Indemnisations	5
Facturation des droits d'auteur	6
Cession des droits : étendue à déterminer	7

Tarif 2010-2011 SOFAM

PRESSE

Dossiers de presse	9
Quotidiens	10
Hebdomadaires et mensuels par titre	11
Publications périodiques	12

ÉDITION

Livres	13
Cartes postales	14
Calendriers	15
Posters, matériel scolaire et textile	16

PUBLICITÉ

Emballages	17
Emballages audio et vidéo	18
Brochures	19
Catalogues	20
Annonces	21
Affiches	22
Réseaux d'affichage	23
Spots publicitaires	24

AUDIOVISUEL

Projections	25
Télévision	26

(MULTI)MÉDIA

Vidéo/DVD	27
CD-Rom	28
Internet / intranet	29
Internet	31
Site éditorial	31

DIVERS

Expositions et décorations	32
Reproduction d'œuvres tridimensionnelles et autres	33

LEXIQUE	34
---------	----

Préface du Président

Très cher lecteur,

Je suis très heureux de vous présenter le Tarif SOFAM pour les droits d'auteur 2010-2011.

Ce tarif est l'ouvrage de référence pour toute personne concernée par le droit d'auteur dans le domaine des œuvres visuelles, tant auteur qu'utilisateur.

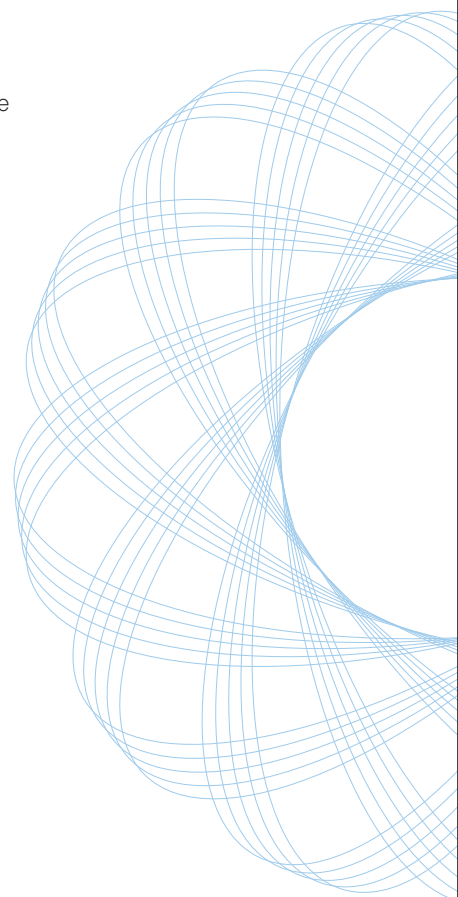
Vous trouverez également des informations générales très utiles concernant la facturation des droits d'auteurs. Nous remercions nos 4500 membres pour leur confiance, et sommes heureux de défendre, soutenir et accompagner la création.

Application du Tarif SOFAM

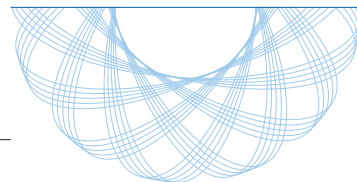
Le Tarif SOFAM comprend les **droits de reproduction et de communication au public pour les œuvres des arts visuels**. Les tarifs mentionnés le sont à titre indicatif. L'auteur peut, en tenant compte de la qualité de son œuvre et de sa propre réputation, réclamer des droits plus ou moins élevés.

Des diminutions du tarif applicables en raison de la nature culturelle ou humanitaire de la publication ou des augmentations du tarif en raison de la nature sponsorisée de la publication sont laissés à la discrétion de l'auteur. Les prix indicatifs sont d'application sous réserve du respect des principes légaux du droit d'auteur, tels que l'autorisation préalable et le droit à la signature. Dans le cas contraire, l'auteur et la SOFAM se réservent le droit de réclamer des dommages et intérêts (voir infra).

L'auteur a le droit de refuser toute utilisation de son œuvre qui n'a pas été expressément autorisée. Ainsi, il se réserve le droit de refuser l'utilisation de son œuvre qui ne correspond pas à l'œuvre telle qu'il la conçoit. Il se réserve, par exemple, le droit de refuser l'utilisation de ses œuvres dans des conditions qui, selon lui, portent atteinte à sa réputation et/ou ne correspondent pas à ses principes moraux. Le Tarif SOFAM **est reconnu par les cours et tribunaux belges** comme la référence adéquate car il reflète les usages de la profession. Il est le résultat d'une vaste consultation de tous les milieux intéressés et s'appuie sur les dispositions légales en matière de droit d'auteur.



Obligations de l'utilisateur



L'utilisation des œuvres visuelles est soumise aux dispositions de la Loi du 30 juin 1994 en matière de droit d'auteur et des droits voisins (Moniteur belge du 27 juillet 1994).

Autorisation préalable

L'utilisateur doit demander préalablement une autorisation de reproduction à l'auteur et/ou à son ayant droit et/ou à la SOFAM. Lorsqu'il n'a pas obtenu d'autorisation, l'utilisateur ne peut pas reproduire l'œuvre. (Art. 1 § 1)

Mention du nom

L'utilisateur doit mentionner, de façon correcte et sans équivoque, le nom de l'auteur et/ou de son ayant droit, afin que l'œuvre puisse immédiatement être attribuée à son auteur. Le nom peut être mentionné de la façon suivante: «© Année de publication – Nom de l'auteur et/ou de son ayant droit – SOFAM – Belgique». (Art. 1 § 2)

Respect de l'intégrité de l'œuvre

L'utilisateur ne peut pas modifier l'œuvre sans l'autorisation préalable de l'auteur. La SOFAM tient ici à rappeler l'art. 1 §2 de la loi relative aux droits d'auteur et aux droits voisins qui stipule: «l'auteur d'une œuvre littéraire ou artistique jouit sur celle-ci d'un droit moral inaliénable. La renonciation globale à l'exercice futur de ce droit est nulle.»

Caractère intuitu personae

Toute autorisation de reproduction est accordée à titre personnel et ne peut être cédée à un tiers sans accord exprès et préalable de l'auteur et/ou son ayant droit.

Obligations contractuelles

Outre les obligations légales, l'auteur peut prévoir dans son contrat avec l'utilisateur des obligations supplémentaires. Les obligations suivantes sont généralement acceptées et résultent du principe du respect de son œuvre.

Envoi d'un justificatif

Il appartient à l'utilisateur de fournir gratuitement à l'auteur, dans les dix jours qui suivent l'impression ou la publication, un exemplaire justificatif du support dans lequel les œuvres ont été reproduites.

Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisation des œuvres fournies n'engage que la seule responsabilité de l'utilisateur. Il est seul responsable de l'obtention des autorisations nécessaires se rapportant aux personnes et aux œuvres représentées sur ces documents. Il est également seul responsable des textes et légendes, ainsi que du contexte dans lequel les œuvres sont utilisées.

Indemnisations

Lorsque l'utilisateur n'a pas respecté les obligations susmentionnées et que, par conséquent, il a violé les droits de l'auteur, l'auteur et la SOFAM se réservent le droit de réclamer des indemnisations en plus des droits de reproduction usuels.

En cas de reproduction sans autorisation préalable

Lorsqu'une œuvre est reproduite sans l'autorisation préalable de l'auteur et/ou de son ayant droit, il est prévu une indemnisation de **200 % du droit de reproduction** avec un **minimum de 123,95€** par reproduction.

En cas de reproduction sans signature

Lorsqu'une œuvre est reproduite sans mention du nom de l'auteur et/ou de son ayant droit, il est prévu une indemnisation de **100 % du droit de reproduction** avec un **minimum de 123,95€** par reproduction.

En cas de reproduction avec fausse signature

Lorsqu'une œuvre est signée d'un autre nom que celui de son auteur et/ou de son ayant droit, il est prévu une indemnisation de **300 % du droit de reproduction** avec un **minimum de 247,89€** par reproduction.

En cas d'atteinte à l'intégrité de l'œuvre

En cas de transformation ou modification de l'œuvre ou de toute autre violation de l'œuvre, il est prévu une indemnisation de **200 % du droit de reproduction** avec un **minimum de 123,95€** par reproduction.

En cas de détérioration ou de perte d'une œuvre

Lorsque l'utilisateur détériore ou perd une œuvre, il est prévu une indemnisation de **1.239,47€** par œuvre originale et de **247,89€** par duplicata.

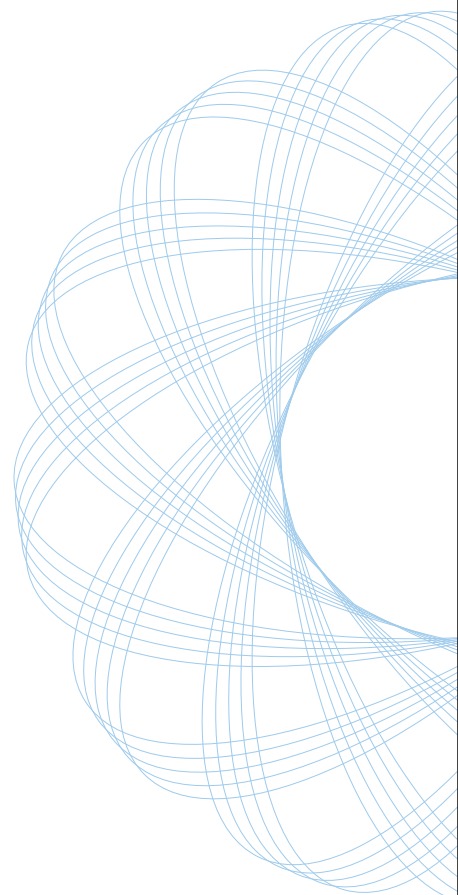
En cas de non-paiement du droit de suite

En cas de revente d'une œuvre effectuée dans le cadre d'une vente aux enchères publiques, à défaut pour le vendeur ou l'officier public d'avoir payé le droit de suite dû, il est prévu une indemnisation de **100 % du droit de suite**.

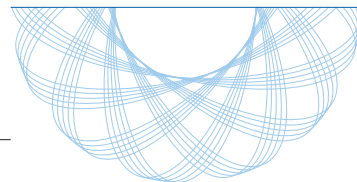
En cas de revente d'une œuvre effectuée par des professionnels du marché de l'art intervenant à titre de vendeurs, acheteurs ou intermédiaires, à défaut pour ceux-ci ou le vendeur d'avoir payé le droit de suite dû, il est prévu une indemnisation de **100 % du droit de suite**.

Correction équitable

La SOFAM appliquera une réduction de **50 %** sur l'augmentation du droit de base pour des reproductions à des fins non commerciales.



Facturation des droits d'auteur



L'étendue de la cession des droits de reproduction et de communication au public doit être décrite de manière **aussi précise et restrictive que possible**. Après la description des droits cédés, il est préférable de toujours ajouter la phrase suivante : « **Tous les autres droits réservés** ».

Le prix des droits de reproduction est basé sur **différents critères**, tels que :

- la nature du support ;
- le tirage du support ;
- le format du support ;
- le format de la reproduction ;
- le nombre d'œuvres reproduites ;
- le nombre de supports dans une même transaction ;
- la durée de la cession.

Vous trouverez ci-après quelques **exemples** pour la facturation de vos droits de reproduction et de communication au public :

- « *Droits de reproduction pour une photo publiée dans le livre [titre]..., édité en français et tiré à 10.000 exemplaires.* »
- « *Droits de reproduction et de communication au public pour une photo publiée sur une affiche concernant [sujet] ... (format de l'affiche : 30 x 40 cm / format de la reproduction : 15 x 20 cm), diffusée en Belgique et tirée à 2500 exemplaires.* »
- « *Droits de reproduction et de communication au public pour une photo dans l'émission télévisée [titre] ..., diffusée par [nom de l'émetteur] ... le .../.../...* »
- « *Droits de reproduction pour une photo utilisée sur le site Internet [adresse Internet] ... au format d'un 1/2 écran, pour une période de 12 mois.* »

Enfin, lors de la facturation, il faut faire une distinction entre les différents types de frais qui sont facturés à des taux de TVA différents :

- droits d'auteur (cession de droits de reproduction, droits d'exposition, etc.) : 6 %
- cession de droits de reproduction dans le cadre d'un contrat d'édition : 0 %
- cession de droits de reproduction dans le cadre d'une publicité : 21 %
- frais techniques (honoraires, frais de réalisation et de déplacement, etc.) : 21 %

Cession des droits : étendue à déterminer

La loi sur le droit d'auteur prévoit que la cession des droits doit être interprétée de façon restrictive. C'est la raison pour laquelle les droits d'auteur sont généralement cédés pour une seule utilisation. C'est ce que la SOFAM pose toujours comme principe et ce qu'elle conseille à ses membres. Dans certains cas particuliers, une cession de droits exclusive ou globale est possible. La nature de la cession des droits doit toujours être négociée au préalable.

Autorisation unique de reproduction et/ou de communication au public (licence)

L'auteur accorde une autorisation de reproduction de son œuvre à un client pour une ou plusieurs utilisations bien définies, tout en gardant tous les autres droits. La licence n'est ni exclusive ni globale et doit être décrite de manière aussi précise et restrictive que possible.

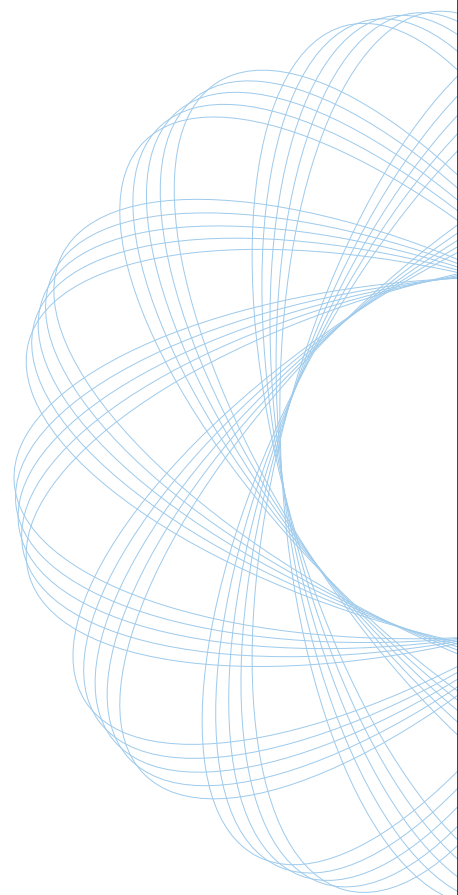
Autorisation exclusive de reproduction et/ou de communication au public (licence exclusive)

L'auteur accorde une autorisation de reproduction de son œuvre à un client pour une utilisation bien précise et il ne peut plus accorder à des tiers une autre licence pour une même ou semblable utilisation. Il garde cependant tous les autres droits sur cette œuvre.

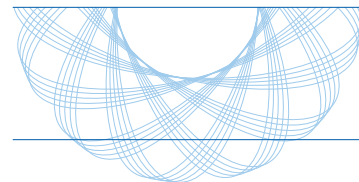
La licence exclusive des droits est négociée à **un minimum de 300 % du droit de base**.

Cession globale des droits

L'auteur vend à un client les droits sur son œuvre pour toutes utilisations possibles. Il perd donc tous ses droits sur cette œuvre, sauf son droit moral. La cession globale des droits est négociée à **un minimum de 500 % du droit de base**. Lors de la fixation du prix, il faut de toute façon tenir compte de la réputation de l'auteur, de l'importance du client et de la nature de l'œuvre cédée.



Tarif 2010-2011 SOFAM



Mode d'emploi

1. Repérez la rubrique du tarif dont vous avez besoin : Presse, Edition, Publicité, Audiovisuel, Multimédia ou Divers.
2. Cherchez le tarif de base (hors TVA) dans la grille des tarifs concernée (vérifiez le tirage, le format,...).
3. Rapportez-vous ensuite aux critères pouvant influencer le tarif de base ; ceux-ci se trouvent à chaque fois après la rubrique concernée (veillez toujours à ne pas additionner les pourcentages).

PRESSE	9
ÉDITION	13
PUBLICITÉ	17
AUDIOVISUEL	25
(MULTI)MÉDIA	27
DIVERS	32

Exemple de calcul

Reproduction de cinq photos (format 1/2) d'un membre dans la brochure d'un théâtre (tirée à 1.000 exemplaires), dont une photo en couverture

- a. droits d'auteur de base : 575,35 € (= 115,07 € x 5)
- b. critères (trois critères rentrent considération)
 - premier critère (œuvre en couverture) : pour la photo reproduite en couverture, il faut ajouter 100% du droit de base (ici : 115,07 €) au montant total (ici : 575,35 €), soit : 575,35 € + 115,07 € = 690,42 €

deuxième critère (plusieurs œuvres du même auteur dans le support) :
moins 10% de 690,42 € soit 690,42 € – 69,04 € = 621,38 €.

troisième critère (publication culturelle) :
à la discrétion de l'auteur : moins 20% de 621,38 €, soit : 621,38 € – 124,27 € = 497,11 €

Dossiers de presse

Nombre de dossiers	≤ 10	≤ 25	≤ 50	≤ 100	< 100
Prix par photo	295,74	383,41	472,89	576,70	694,75

Application

Diffusion d'une œuvre visuelle dans la presse, dans le strict contexte d'un article relatif à l'événement illustré.

Droits de reproduction forfaitaires, suivant la quantité de dossiers de presse, quel que soit le nombre de documents finalement reproduits.

Définition

Il s'agit de documents visuels diffusés dans la presse, pour lesquels les droits de reproduction ont été payés par le commanditaire en lieu et place de l'utilisateur.

Le commanditaire diffuse ces documents sous sa seule responsabilité dans le cadre d'une conférence de presse, d'une interview ou d'actions de relations publiques, telles que mode, tourisme, spectacles, portraits, etc.

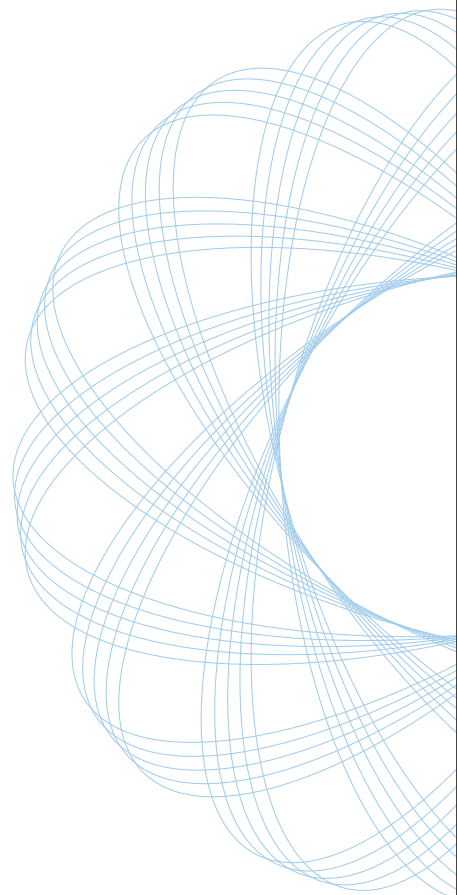
Ces documents sont exclusivement destinés aux pages rédactionnelles dans la presse écrite et au strict contexte de l'événement illustré.

Toute reproduction dans un autre contexte est une violation du droit de destination et donne lieu au paiement de nouveaux droits et à des dommages et intérêts.

Signature des documents

Les documents libres de droits doivent porter au verso les mentions suivantes :

- le nom de l'auteur – SOFAM
- « Mention obligatoire » ;
- le nom du diffuseur ;
- « Libre de droits pour la promotion dans la presse de l'événement illustré ».



Quotidiens

Critères pouvant influencer le tarif de base

Catégorie	Tirage	€
I	≤ 50.000	92,00
II	≤ 100.000	102,08
III	≤ 200.000	112,47
IV	≤ 400.000	122,84

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans les pages rédactionnelles d'un quotidien. Pour une reproduction d'une œuvre visuelle dans les pages rédactionnelles d'un supplément spécial (sur un sujet bien déterminé) d'un quotidien : consultez la rubrique « Publications Périodiques ». Pour plusieurs publications : de façon contractuelle entre les parties, avec comme base le tarif SOFAM. Pour une reproduction dans une annonce, consultez la rubrique « Annonces ».

Tirages

Catégorie I	Catégorie II	Catégorie III	Catégorie IV
≤ 50.000	≤ 100.000	≤ 200.000	≤ 400.000
Grenz-Echo	De Morgen	De Standaard	
Nord Eclair	La Dernière Heure	Gazet van Antwerpen	Het Laatste Nieuws De Nieuwe Gazet
Echo	La Libre Belgique		Het Nieuwsblad De Gentenaar
De Tijd		Het Belang van Limburg	
		Metro/Métro	
		L'avenir	

Concernant les quotidiens dont les tirages ne sont pas communiqués, nous vous suggérons, afin de connaître leur tirage de vous rendre sur le site du CIM (www.cim.be/auth) et de cliquer sur « données ».

Plusieurs œuvres sur une même couverture

– œuvre la plus grande : tarif « cover »

– œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre

– œuvre reprise dans la table des matières : – 50 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même article

– à partir de 5 œuvres : – 10 %

– à partir de 10 œuvres : – 20 %

– à partir de 25 œuvres : – 30 %

– à partir de 50 œuvres : – 50 %

Nature de la publication

– culturelle – humanitaire – associative et distribuée gratuitement : – 20 %

– publicitaire : + 35 %

– sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

– 2 supports : – 10 %

– 3 supports : – 20 %

– 4 supports : – 30 %

– 5 supports : – 40 %

Œuvres identiques dans une même rubrique d'une publication périodique / journal avec le même titre :

Réduction de 50 %

Hebdomadaires et mensuels par titre

Titre	Format maximum de l'œuvre par rapport au support					
	1/4p	1/2p	3/4p	1/1p	2/1p	Cover
Industrie		108,27				266,47
Ciné Télé Revue	209,24			333,77	570,78	322,56
Dag Allemaal	114,44	163,24	212,05	261,13	399,41	322,56
Gaël		133,23				294,51
7 Extra	92,28			167,16		266,47
Feeling	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	294,51
Flair NL. + Fr	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Goed Gevoel	102,94	147,25	191,29	235,60		294,51
Humo	200,27	3				22,56
Joepie	33,94	72,09		102,37	153,98	308,53
Knack	108,27					308,53
Libelle	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Femmes D'Aujourd'hui	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
P-Magazine	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Soir Magazine	92,28	118,93		207,27		308,53
Télémoustique	133,51					308,53
Télépro Français	99,85					308,53
Teve-Blad	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Trends/Tendances	108,27					294,51
Story	119,48	170,53	222,14	273,47	418,20	308,53
Le Vif L'Express	108,27					294,51
Zondagsblad	92,28					294,51

Application

Reproduction unique d'une œuvre dans les pages rédactionnelles d'un hebdomadaire.
Pour une reproduction dans une annonce, consultez la rubrique «Annonces».

Critères pouvant influencer le tarif de base

Plusieurs œuvres sur une même couverture

– œuvre la plus grande : tarif « cover »

– œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre

– œuvre reprise dans la table des matières : – 50 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même article

– à partir de 5 œuvres : – 10 %

– à partir de 10 œuvres : – 20 %

– à partir de 25 œuvres : – 30 %

– à partir de 50 œuvres : – 50 %

Nature de la publication

– culturelle – humanitaire –

associative et distribuée

gratuitement : – 20 %

– publicitaire : + 35 %

– sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

– 2 supports : – 10 %

– 3 supports : – 20 %

– 4 supports : – 30 %

– 5 supports : – 40 %

Œuvres identiques dans une même rubrique d'une publication périodique / journal avec le même titre :

Réduction de 50 %

Publications périodiques

magazines grand public
publications socio-culturelles
publications éducatives et scientifiques
publications spécialisées
journaux d'entreprise
toutes-boîtes

Tirage	1/4 p	1/2 p	1/1p	2/1p	Cover
≤ 15.000	89,48	105,46	114,15	127,62	155,38
≤ 20.000	105,46	115,00	128,47	140,24	171,37
≤ 25.000	114,15	128,47	140,24	156,50	187,64
≤ 50.000	139,40	156,50	171,37	187,64	218,78
≤ 100.000	155,38	171,37	187,64	203,91	249,63
≤ 250.000	170,25	187,64	203,91	218,78	280,48
≤ 500.000	186,52	203,91	218,50	249,63	313,02
> 500.000	202,23	218,50	249,63	280,48	375,00

Application

Reproduction d'une œuvre visuelle dans les pages rédactionnelles d'une publication périodique ou d'un supplément spécial (sur un sujet bien déterminé) d'un quotidien.
Pour une reproduction dans une annonce, consultez la rubrique «Annonces».

Tirages

Ce tableau comporte un grand nombre de titres dont certains sont repris sous la rubrique «Hebdomadaires et mensuels». Pour les autres titres, vous pouvez consulter la rubrique «Publications périodiques» en tenant compte du tirage.

< 15 001	The Bulletin – Menzo
< 20 001	l'Évènement – Ik ga bouwen – Je vais construire – A+ Architecture – l'Eventail
< 25 001	Marie Claire VL. – Eos – Het Beste
< 50 001	Autogids – Clickx – Feeling Women – Gaël Maison – Marie Claire Belg. – Genieten – Trends/Tendances – Industrie
< 100 001	Flair l'Hebdo – Gael – Joepie – Krant van West Vlaanderen – Le Vif L'express – Netwerk – P-Magazine – Télé Pocket – Tv Gids – Soir Magazine – Flair – Weekend Knack – Knack Magazine – Story – Moustique – Feeling – Femmes d'Aujourd'hui – Télépro – TV Famille + Blik
< 250 001	TV Gids/ Primo
> 250 001	Dag Allemaal – Humo – Libelle

Concernant les magazines dont les tirages ne sont pas communiqués, nous vous suggérons, afin de connaître leur tirage, de vous rendre sur le site du CIM (www.cim.be/auth) et de cliquer sur «données».

Critères pouvant influencer le tarif de base

Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : tarif «cover»
- œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre
- œuvre reprise dans la table des matières : – 50 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même article

- à partir de 5 œuvres : – 10 %
- à partir de 10 œuvres : – 20 %
- à partir de 25 œuvres : – 30 %
- à partir de 50 œuvres : – 50 %

Nature de la publication

- culturelle – humanitaire – associative et distribuée gratuitement : – 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : – 10 %
- 3 supports : – 20 %
- 4 supports : – 30 %
- 5 supports : – 40 %

Œuvres identiques dans une même rubrique d'une publication périodique / journal avec le même titre :

Réduction de 50 %

Livres

ouvrages de lecture
livres scolaires
dictionnaires
encyclopédies
monographies
livres d'art
catalogues d'exposition
etc.

Tirage	Format maximum de l'œuvre par rapport au support							
	1/16p.	1/8p.	1/4p.	1/2p.	3/4p.	1/1p.	1,5p.	2/1p.
≤ 1.000	93,96	102,67	111,35	123,14	134,92	146,69	175,86	205,32
≤ 2.500	102,67	111,35	123,14	134,92	146,69	161,28	190,73	219,90
≤ 5.000	111,35	123,14	134,92	146,69	161,28	175,86	205,32	249,35
≤ 10.000	134,92	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	249,35	307,97
≤ 15.000	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	219,90	278,52	337,42
≤ 20.000	161,28	175,86	190,73	205,32	219,90	249,35	307,97	366,59
≤ 25.000	175,86	190,73	205,32	219,90	249,35	278,52	337,42	396,05
≤ 50.000	190,73	205,32	219,90	249,35	278,52	307,97	366,59	440,07
≤ 100.000	205,32	219,90	249,35	278,52	307,97	337,42	396,05	483,84
≤ 500.000	249,35	278,52	307,97	337,42	366,59	396,05	483,84	586,49
> 500.000	278,52	307,97	337,42	366,59	396,05	440,07	527,87	645,39

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans un livre.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Œuvre en couverture

- couverture : + 100 %
- 4^e couverture : + 50 %

Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : tarif « cover »
- œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre
- œuvre reprise dans la table des matières : - 50 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Nature de la publication

- culturelle – humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Type de livre

- livre au format de poche : - 30 %

Réédition d'un livre

Lorsqu'un livre est réédité sous la même forme et par le même éditeur que lors de la première impression, les droits seront calculés selon le tarif actuel moins 20 %. Lorsque la réédition se fait plus d'un an après la première édition, 100 % des droits seront de nouveau facturés.

Cartes postales

cartes postales
 cartes de vœux
 cartes d'invitation
 faire-part
 marque-pages
 cartes de crédit
 chromos
 boîtes d'allumettes
 timbres-poste
 etc.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Format de l'œuvre par rapport au support

- ≤ 1/2 du support : - 10 %
- ≤ 1/4 du support : - 30 %
- Sorte de support
- timbres-poste : + 50 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 2 œuvres : - 10 %
- à partir de 3 œuvres : - 20 %
- à partir de 4 œuvres : - 30 %
- à partir de 5 œuvres : - 40 %

Nature de la publication

- culturelle - humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Tirage	Format maximum du support en cm						
	3 x 4	5 x 8	9 x 13	10 x 15	15 x 20	20 x 30	30 x 40
				A5	A4	A3	
≤ 500	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86
≤ 1.000	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73
≤ 2.500	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32
≤ 5000	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77
≤ 7.500	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94
≤ 10.000	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39
≤ 25.000	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56
≤ 50.000	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01
≤ 100.000	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01	381,18
≤ 250.000	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01	381,18	425,21
≤ 500.000	263,94	293,39	322,56	352,01	381,18	425,21	469,25
> 500.000	322,56	352,01	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle.

Calendriers

Tirage	Format maximum du support en cm						>
	10 x 15	15 x 20	20 x 30	30 x 40	40 x 60	60 x 80	
		A5	A4	A3			
≤ 500	132,11	190,73	234,77	263,94	293,30	322,56	352,01
≤ 1.000	146,69	205,32	263,94	293,30	322,56	352,01	381,46
≤ 2.500	161,28	234,77	293,30	322,56	352,01	381,46	425,21
≤ 5.000	175,86	263,94	322,56	352,01	381,46	425,21	469,25
≤ 7.500	190,73	293,30	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29
≤ 10.000	205,32	322,56	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90
≤ 25.000	234,77	352,01	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52
≤ 50.000	263,94	381,18	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14
> 50.000	293,30	425,21	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur un calendrier.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Format de l'œuvre par rapport au support

- ≤ 1/2 du support : - 10 %
- ≤ 1/4 du support : - 30 %

Œuvre en couverture

- couverture : + 100 %
- 4^e couverture : + 50 %

Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : tarif « cover »
- œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 3 œuvres : - 5 %
- à partir de 6 œuvres : - 10 %
- à partir de 12 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Nature de la publication

- culturelle – humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Posters, matériel scolaire et textile

posters
 puzzles
 autocollants
 matériel scolaire
 cahiers, fardes, agendas
 papier à lettre
 enveloppes
 T-shirts
 pulls
 reproductions sur toile
 œuvre intégrée dans un logo
 etc

Tirage	Format maximum du support en cm							
	10 x 15	15 x 20	20 x 30	30 x 40	40 x 60	60 x 80	80 x 120	>
	A5		A4		A3			
≤ 500	293,39	322,56	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90
≤ 1.000	322,56	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52
≤ 2.500	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14
≤ 5.000	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63
≤ 7.500	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83
≤ 10.000	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91
≤ 25.000	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98
≤ 50.000	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64
> 50.000	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur une page / une face du support.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Format de l'œuvre par rapport au support

- ≤ 1/2 du support : - 10 %
- ≤ 1/4 du support : - 30 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Nature de la publication

- culturelle - humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Critères qui influencent le tarif de base dans le cas où l'œuvre visuelle est reproduite dans un logo

- Utilisation du logo à l'échelle :
 - nationale : + 25 %
 - internationale : + 50 %
- Nombre de supports sur lesquels le logo est reproduit :
 - 4 - 8 supports : + 20 %
 - ≥ 8 supports : + 40 %

Emballages

emballages
boîtes
étuis
étiquettes
collerettes
manchons
containers
blisters
leaflets accompagnant le produit
etc

Tirage	Format maximum du support en cm						
	7,5 x 10	10 x 15	15 x 20	20 x 30	30 x 40	40 x 60	>
			A5	A4	A3		
≤ 1.000	322,56	352,01	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90
≤ 2.500	352,01	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52
≤ 5.000	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14
≤ 10.000	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83
≤ 25.000	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91
≤ 50.000	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98
≤ 100.000	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64
≤ 250.000	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88
≤ 500.000	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,18
≤ 1.000.000	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,18	1495,82
≤ 5.000.000	1011,98	1114,64	1231,88	1349,18	1495,82	1642,50	1818,36
> 5.000.000	1114,64	1231,88	1349,18	1495,82	1642,50	1818,36	1994,51

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur une face d'un emballage.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Format de l'œuvre par rapport au support

- ≤ 1/2 du support : - 10 %
- ≤ 1/4 du support : - 30 %

Une même œuvre sur plusieurs faces du support

- 1 face = 100 %
- par face supplémentaire : + 15 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur sur la même face d'un support

- à partir de 2 œuvres : - 10 %
- à partir de 3 œuvres : - 20 %
- à partir de 4 œuvres : - 30 %
- à partir de 5 œuvres : - 40 %

Nature de la publication

- culturelle - humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Emballages audio et vidéo

emballages de CD/ DVD
 CD-Rom
 cassettes vidéo
 livrets
 etc

Tirage	1 support	2 supports	3 supports
≤ 500	322,56	425,21	513,29
≤ 1.000	352,01	469,25	571,90
≤ 2.500	381,46	513,29	630,52
≤ 5.000	425,21	571,90	689,14
≤ 10.000	513,29	689,14	835,82
≤ 25.000	571,90	762,63	923,91
≤ 50.000	630,52	835,82	1011,98
≤ 100.000	689,14	923,91	1114,64
≤ 250.000	762,63	1011,98	1231,88
≤ 500.000	835,82	1114,64	1349,12
> 500.000	923,91	1231,88	1495,82

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur l'emballage d'un support audio et/ou vidéo ou en couverture d'un livret.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Format de l'œuvre par rapport au support

- ≤ 1/2 du support : - 20 %
- ≤ 1/4 du support : - 40 %

Œuvre dans les pages intérieures d'un livret

- 2 pages intérieures : - 50 %
- 1 page intérieure : - 25 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même emballage

- 2 œuvres : - 10 %
- 3 œuvres : - 20 %
- 4 œuvres : - 30 %
- 5 œuvres : - 40 %

Nature de la publication

- culturelle – humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même livret

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Brochures

brochures de voyages
 dépliant
 prospectus
 tracts distribués à titre gratuit

Tirage	Format maximum de l'œuvre par rapport au support							
	1/16p	1/4p	1/2p	3/4p	1/1p	1,5p	2/1p	3/1p
≤ 500	88,07	96,76	108,54	120,33	132,10	161,28	190,73	263,94
≤ 1.000	96,76	108,54	120,33	132,10	146,69	175,86	205,32	293,39
≤ 2.500	108,54	120,33	132,10	146,69	161,28	190,73	234,77	322,56
≤ 5.000	120,33	132,10	146,69	161,28	175,86	205,32	263,94	352,01
≤ 10.000	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	263,94	322,56	425,21
≤ 25.000	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	293,39	352,01	469,25
≤ 50.000	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	322,56	381,46	513,29
≤ 100.000	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39	352,01	425,21	571,90
≤ 250.000	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56	381,46	469,25	630,52
≤ 500.000	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01	425,21	513,29	689,14
> 500.000	293,39	322,56	352,01	381,46	425,21	513,29	630,52	835,83

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Œuvre en couverture

- couverture : + 100 %
- 4^e couverture : + 50 %

Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : + 100 %
- œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre + 50 %
- œuvre reprise dans la table des matières : - 50 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Nature de la publication

- culturelle - humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Format de la publication

- ≤ A5 : - 15 %
- > A4 : + 15 %
- > A3 : + 25 %

Catalogues

catalogues
rapports annuels
plaquettes de société
plans de ville
cartes routières
etc.

Tirage	Format maximum de l'œuvre par rapport au support							
	1/16p	1/4p	1/2p	3/4p	1/1p	1,5p	2/1p	3/1p
≤ 500	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	322,56	381,46	513,29
≤ 1.000	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39	352,01	425,21	571,90
≤ 2.500	205,32	234,77	263,94	293,39	322,56	381,46	469,25	630,52
≤ 5.000	234,77	263,94	293,39	322,56	352,01	425,21	513,29	689,14
≤ 10.000	293,39	322,56	352,01	381,46	425,21	513,29	630,52	835,83
≤ 25.000	322,56	352,01	381,46	425,21	469,25	571,90	689,14	923,91
≤ 50.000	352,01	381,46	425,21	469,25	513,29	630,52	762,63	1011,98
≤ 100.000	381,46	425,21	469,25	513,29	571,90	689,14	835,83	1114,64
≤ 250.000	425,21	469,25	513,29	571,90	630,52	762,63	923,91	1231,88
≤ 500.000	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	835,83	1011,98	1349,12
> 500.000	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	1011,98	1231,88	1642,50

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Œuvre en couverture

- couverture : + 100 %
- 4^e couverture : + 50 %

Plusieurs œuvres sur une même couverture

- œuvre la plus grande : + 100 %
- œuvres plus petites : tarif selon le format de l'œuvre + 50 %
- œuvre reprise dans la table des matières : - 50 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Nature de la publication

- culturelle - humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Format de la publication

- ≤ A5 : - 15 %
- > A4 : + 15 %
- > A3 : + 25 %

Annonces

Tirage	Format maximum de l'œuvre par rapport au support							
	1/16p	1/4p	1/2p	3/4p	1/1p	1,5p	2/1p	3/1p
≤ 1.000	104,14	152,72	215,22	291,57	388,76	499,83	569,25	617,86
≤ 2.500	159,68	208,27	270,76	347,11	444,29	555,37	624,79	673,40
≤ 5.000	236,03	284,64	347,11	423,48	520,68	631,74	701,17	749,74
≤ 10.000	388,76	437,37	499,83	576,21	673,40	784,47	853,89	902,48
≤ 25.000	465,13	513,72	576,21	652,56	749,74	860,82	930,24	978,85
≤ 50.000	541,48	590,09	652,56	728,93	826,13	937,20	1006,62	1055,20
≤ 100.000	617,86	666,44	728,93	805,28	902,48	1013,54	1082,97	1131,58
≤ 250.000	694,21	742,82	805,28	881,66	978,85	1089,93	1159,34	1207,93
≤ 500.000	770,58	819,17	881,66	958,01	1055,20	1166,27	1235,69	1284,30
≤ 1.000.000	846,93	895,54	958,01	1034,38	1131,58	1242,65	1312,07	1360,65
≤ 5.000.000	999,66	1048,27	1110,73	1187,11	1284,30	1395,38	1464,79	1513,38
> 5.000.000	1152,38	1201,05	1263,46	1339,83	1437,03	1548,10	1617,52	1666,10

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans une annonce dans un quotidien, un hebdomadaire ou une autre publication périodique.

Lorsqu'une même annonce paraît dans une série de quotidiens, hebdomadaires et/ou autres publications périodiques, les tirages sont cumulés par sorte de publication et le tarif est calculé sur base du tirage total de cette sorte de publication.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Format de l'œuvre par rapport à l'annonce

- ≤ 1/2 de l'annonce : - 10 %
- ≤ 1/4 de l'annonce : - 30 %

Nature de la publication

- toutes-boîtes : - 10 %
- culturelle - humanitaire : - 20 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans une même annonce

- 2 œuvres : - 10 %
- 3 œuvres : - 20 %
- 4 œuvres : - 30 %
- 5 œuvres : - 40 %

Une même annonce dans plusieurs sortes de publications

(quotidiens, hebdomadaires, autres publications périodiques)

- 2 sortes de publications : - 10 %
- 3 sortes de publications : - 20 %
- 4 sortes de publications : - 30 %
- 5 sortes de publications : - 40 %

Plusieurs annonces dans une même campagne

- 2 annonces : - 10 %
- 3 annonces : - 20 %
- 4 annonces : - 30 %
- 5 annonces : - 40 %

Affiches

affiches
 publicité sur lieux de vente (PLV)
 pancartes
 boîtes-présentoirs
 stands
 têtes de banc
 etc

Tirage	Format maximum du support en cm							
	15 x 20	20 x 30	30 x 40	40 x 60	60 x 80	80 x 120	120 x 160	>
	A5	A4	A3					
≤ 500	469,25	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91
≤ 1.000	513,29	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98
≤ 2.500	571,90	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64
≤ 5.000	630,52	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88
≤ 7.500	689,14	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12
≤ 10.000	762,63	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12	1495,82
≤ 25.000	835,83	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12	1495,82	1642,50
≤ 50.000	923,91	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12	1495,82	1642,50	1818,36
> 50.000	1011,98	1114,64	1231,88	1349,12	1495,82	1642,50	1818,36	1994,51

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle sur une face du support.

PUBLICITÉ

Critères pouvant influencer le tarif de base

Format de l'œuvre par rapport au support

- ≤ 1/2 du support : - 10 %
- ≤ 1/4 du support : - 30 %

Une même œuvre sur plusieurs faces du support

- 1 face = 100 %
- par face supplémentaire : + 15 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même support

- à partir de 2 œuvres : - 10 %
- à partir de 3 œuvres : - 20 %
- à partir de 4 œuvres : - 30 %
- à partir de 5 œuvres : - 40 %

Nature de la publication

- culturelle - humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Réseaux d'affichage

Type de support	Durée maximale de la cession									
	1 sem.	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois	
Caddies de course/ de bagage par lieu d'utilisation	923,91	1011,98	1114,63	1231,88	1349,12	1495,81	1642,50	1818,37	1994,51	
Abribus par commune	1011,98	1114,63	1231,88	1349,12	1495,81	1642,50	1818,37	1994,51	2199,82	

Application

Reproduction d'une œuvre visuelle sur une même série de supports par lieu d'usage ou par commune.

Support	Durée maximale de la cession									
	1 sem.	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois	
Publicité mobile	985,50	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37	
2 m ²	739,13	809,47	897,49	985,50	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	
4 m ²	809,47	897,49	985,50	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	
8 m ²	897,49	985,50	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	
16 m ²	1091,02	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37	2340,53	
20 m ²	1196,71	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37	2340,53	2569,27	
36 m ²	1319,89	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37	2340,53	2569,27	2833,32	
40 m ²	1443,08	1601,44	1759,80	1935,78	2129,37	2340,53	2569,27	2833,32	3114,87	

Application

Reproduction d'une œuvre visuelle sur un support d'un réseau d'affichage.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Format de l'œuvre par rapport au support

- ≤ 1/2 du support : - 10 %
- ≤ 1/4 du support : - 30 %

Usage limité

- dans une seule région linguistique : - 10 %
- dans une seule grande ville : - 30 %
- dans une seule autre ville : - 40 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même support

- 2 œuvres : - 10 %
- 3 œuvres : - 20 %
- 4 œuvres : - 30 %
- 5 œuvres : - 40 %

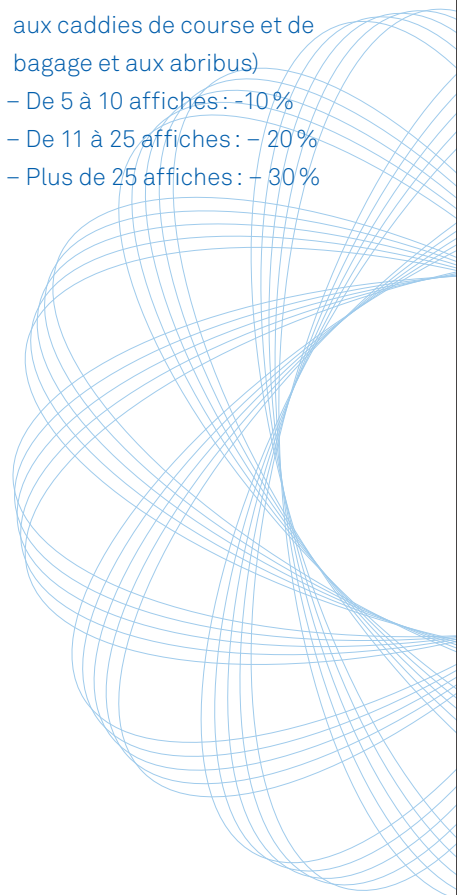
Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Plusieurs affiches dans un même réseau d'affichage

(ce critère n'est pas à appliquer aux caddies de course et de bagage et aux abribus)

- De 5 à 10 affiches : - 10 %
- De 11 à 25 affiches : - 20 %
- Plus de 25 affiches : - 30 %



Spots publicitaires

Critères pouvant influencer le tarif de base

Durée de l'usage	Type de médium	
	TV ou Cinéma	TV et Cinéma
≤ 1 semaine	696,84	784,91
≤ 1 mois	740,87	843,52
≤ 3 mois	784,91	902,14
≤ 6 mois	843,52	960,77
≤ 12 mois	902,14	1034,24
≤ 24 mois	960,77	1107,45
≤ 36 mois	1034,24	1195,53
≤ 48 mois	1107,45	1283,60
≤ 60 mois	1195,53	1386,25

Application

Reproduction d'une œuvre visuelle dans un spot publicitaire diffusé par une chaîne de télévision et/ou dans un cinéma.

Usage limité

- national = 100 %
- régional : - 20 %
- international : + 35 %
- 1 seule région linguistique : - 20 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même spot

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Nature de l'usage

- culturelle - humanitaire : - 20 %

Plusieurs spots dans une même campagne

- 2 spots : - 10 %
- 3 spots : - 20 %
- 4 spots : - 30 %
- 5 spots : - 40 %

Projections

films de société
films lors de foires, salons ou expositions
projections de diapositives
films de cinéma

Application

Reproduction d'une œuvre visuelle fixe reprise dans un audiovisuel.

Durée de l'usage	Nature de l'usage	
	Non-publicitaire	Publicitaire
≤ 1 jour	120,33	190,73
≤ 1 semaine	132,11	205,32
≤ 1 mois	146,69	234,77
≤ 3 mois	161,28	263,94
≤ 6 mois	175,86	293,39
≤ 12 mois	190,73	322,56
≤ 24 mois	205,32	352,01
> 24 mois	234,77	381,18

Application

Reproduction d'images mobiles dans un audiovisuel.

Durée de la reproduction	Nature de l'usage	
	Non-publicitaire	Publicitaire
de 1 à 10 min.	3,26€/Sec	3,80€/Sec
plus de 10 min	2,45€/Sec	3,26€/Sec

Durée de l'usage	
≤ 1 semaine	+ 10 %
≤ 1 mois	+ 20 %
≤ 3 mois	+ 30 %
≤ 6 mois	+ 40 %
≤ 12 mois	+ 50 %
≤ 24 mois	+ 60 %
> 24 mois	+ 70 %

Tarif minimum pour les images mobiles	
usage non-publicitaire	€ 120,32
usage publicitaire	€ 190,73

Critères pouvant influencer le tarif de base

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même audiovisuel (images fixes)

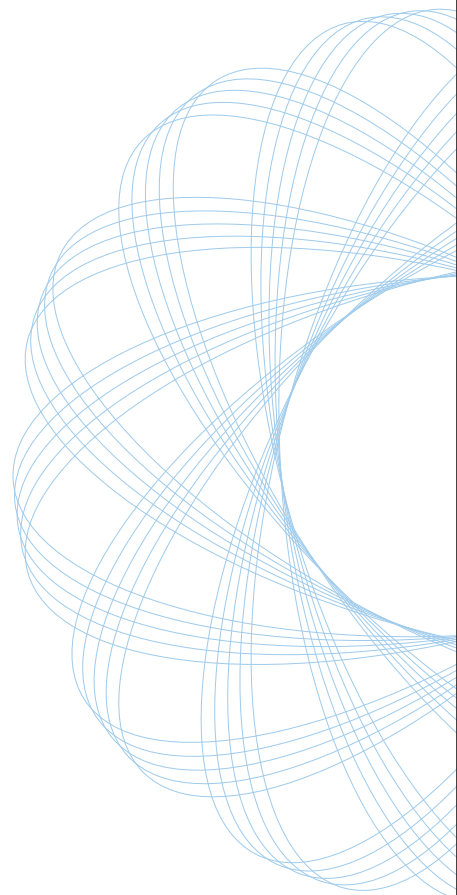
- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Nature de la publication

- culturelle - humanitaire : - 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %



Télévision

Critères pouvant influencer le tarif de base

Application

Reproduction d'une œuvre visuelle (maximum 1 minute)

Type de chaîne

Chaînes régionales	Chaînes nationales	Chaînes internationales
124,53	198,59	272,63

Application

Reproduction d'images mobiles

Type de chaîne	Type de chaîne		
	Chaînes régionales	Chaînes nationales	Chaînes internationales
de 1 à 10 min	3,63 €/sec	4,20 €/sec	4,75 €/sec
plus de 10 min	2,80 €/sec	3,63 €/sec	4,20 €/sec

Tarif minimum pour les images mobiles

Chaînes régionales	€ 124,53
Chaînes nationales	€ 198,58
Chaînes internationales	€ 272,63

Facturation des droits

Il est important de prévoir les mentions suivantes dans votre facture :

« Droits de reproduction et communication au public pour ... œuvres utilisées dans le programme ... [titre qui est diffusé par ... [nom de l'émetteur] le .../.../...[date]. Tous autres droits (édition, vidéo, câble, etc.) réservés. »

Rediffusions

une pondération de 35 % est appliquée aux rediffusions de l'œuvre

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans une même émission

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Si l'œuvre mobile est une série ou un jeu télévisé

une pondération de 35 % est appliquée

Vidéo/DVD

Critères pouvant influencer le tarif de base

Tirage	Nombre total d'œuvres par vidéo/DVD – prix par œuvre						
	>100	≤ 100	≤ 75	≤ 50	≤ 25	≤ 10	≤ 5
≤ 500	73,21	79,10	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11
≤ 1.000	79,10	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69
≤ 2.500	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28
≤ 5.000	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86
≤ 7.500	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73
≤ 10.000	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32
≤ 25.000	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77
≤ 50.000	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94
> 50.000	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans une vidéo/DVD.

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans une même vidéo/DVD

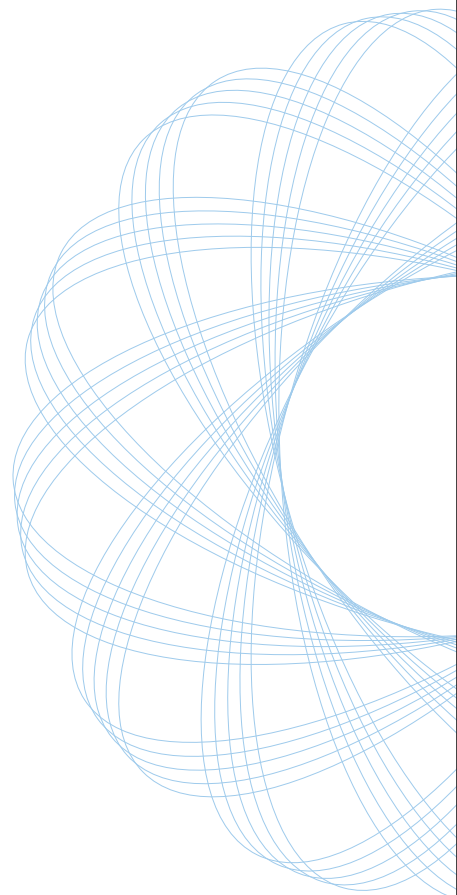
- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Nature de la publication

- culturelle – humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %



CD-Rom

Critères pouvant influencer le tarif de base

Résolution de l'œuvre sur le CD-Rom

Tirage	Nombre total d'œuvres par CD-Rom – prix par œuvre						
	>100	≤ 100	≤ 75	≤ 50	≤ 25	≤ 10	≤ 5
≤ 500	73,21	79,10	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11
≤ 1.000	79,10	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69
≤ 2.500	88,07	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28
≤ 5.000	96,76	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86
≤ 7.500	108,54	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73
≤ 10.000	120,33	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32
≤ 25.000	132,11	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77
≤ 50.000	146,69	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94
≤ 100.000	161,28	175,86	190,73	205,32	234,77	263,94	293,39
≤ 250.000	205,32	234,77	263,94	293,39	322,61	352,01	381,18
≤ 500.000	263,94	293,39	322,61	352,01	381,18	425,21	469,25
> 500.000	322,61	352,01	381,18	425,21	469,25	513,29	571,90

– 256 x 384 pixels.Tif. Tiff LZW
300DPI (122KB – 2846 KB): + 25 %

Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même CD-Rom

– à partir de 5 œuvres : – 10 %
– à partir de 10 œuvres : – 20 %
– à partir de 25 œuvres : – 30 %
– à partir de 50 œuvres : – 50 %

Nature de la publication

– culturelle – humanitaire : – 20 %
– publicitaire : + 35 %
– sponsorisée : + 20 %

Plusieurs supports dans une même transaction

– 2 supports : – 10 %
– 3 supports : – 20 %
– 4 supports : – 30 %
– 5 supports : – 40 %

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle dans un CD-Rom avec une résolution de 125 x 192 pixels 300 DPI Tiff LZW (34 KB – 290 KB).

Internet / intranet

Dispositions générales

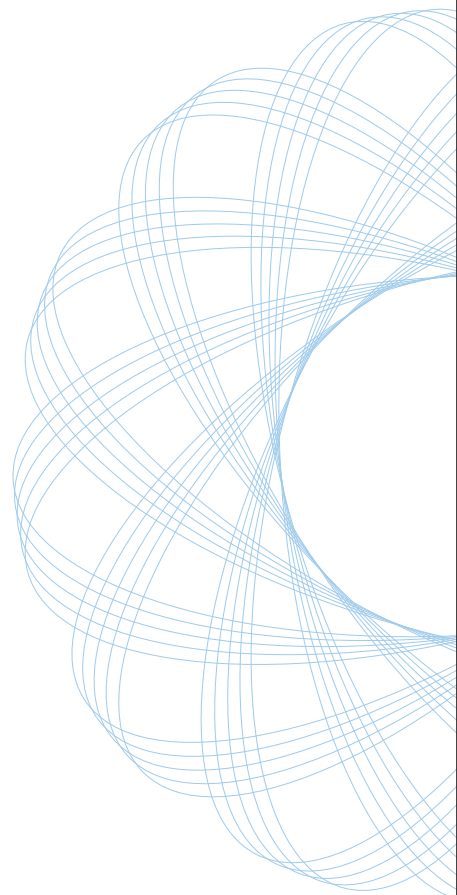
Obligations du fournisseur de contenu

1. Le fournisseur de contenu doit respecter le droit d'auteur : il doit avoir conclu un accord préalable avec l'auteur ou son mandataire (la SOFAM) l'autorisant à mettre ses images sur Internet et il doit mentionner leur nom.
2. Le fournisseur de contenu doit remettre à l'auteur ou à son mandataire un justificatif des images utilisées, ainsi que l'adresse du site Internet où les images sont reproduites.
3. Le fournisseur de contenu doit mettre en garde les visiteurs de son site que les images sont protégées par le droit d'auteur et qu'elles ne peuvent pas être utilisées sans le consentement de l'auteur ou de son mandataire.
4. La taille du fichier électronique des images décompressées ne peut pas permettre une reproduction de bonne qualité.

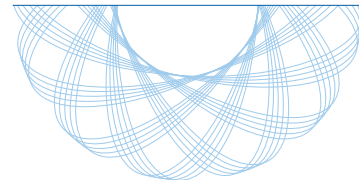
Facturation des droits d'auteur

Nous vous suggérons d'adresser votre facture au fournisseur de contenu et de la rédiger comme suit :

« Droits de reproduction et de communication au public pour ... œuvres sur le site Internet ... [adresse Internet : <http://www.....>]; format ... [format de l'œuvre par rapport à l'écran] pour une période de ... mois. Tous autres droits (câble, reproduction par un tiers, etc.) réservés. »



Internet / intranet / télécommunication digitale/ GPRS / UMTS



I. Images fixes

Format de l'œuvre sur l'écran	≤1/16	≤1/8	≤1/4	≤ 1/2	> 1/2
Site publicitaire : télécommunication digitale – GPRS – UMTS	154,26	168,29	182,31	210,36	238,41
Site informatif : télécommunication digitale -GPRS – UMTS	98,17	106,58	117,81	140,24	154,26

≤ 1 mois	-25 %
≤ 3 mois	-10 %
de 3 mois à 6 mois	le tarif indiqué
> 6 mois	+10 %
> 1 an	+25 %
> 2 ans	+50 %

Application : Site publicitaire

Reproduction unique d'une œuvre visuelle, dans les pages d'un site Internet publicitaire.
Par « site publicitaire », on entend un site dont le but est de vendre un produit ou un service.

Application : Site informatif

Reproduction unique d'une œuvre visuelle, dans les pages d'un site Internet informatif.
Par « site informatif », on entend un site dont le but est de diffuser des informations générales.
Application : télécommunication digitale – GPRS – UMTS
Reproduction unique d'une œuvre visuelle par la technologie GPRS ou UMTS
(GPRS : General Packet Radio Service) (UMTS : Universal Mobile Telecommunications Service)

II. Images mobiles

	Site publicitaire	Site informatif
de 1 à 10 min.	4,75 €/sec	4,20 €/sec
plus de 10 min.	4,20 €/sec	3,63 €/sec

Tarif minimum pour les images mobiles

Site publicitaire	€ 154,26
Site Informatif	€ 98,15

Internet

Site éditorial

Application

Reproduction unique d'une œuvre visuelle, dans les pages d'un site Internet éditorial d'un quotidien, d'un hebdomadaire ou d'une autre publication périodique.

Le contenu du site Internet existe aussi sous forme imprimée et l'utilisation est identique que dans le support original ou consiste en une reprise de sommaires ou bien encore de résumés d'articles. La périodicité doit être la même que pour le support papier original.

Tarif de base

50% du tarif prévu pour le support original, avec un minimum de 25,92 € par œuvre si et seulement si l'œuvre a été reproduite dans le support original papier. En cas contraire, le tarif des sites informatiques s'applique.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Nature du site (les réductions ne sont pas cumulables)

- Site individuel sans but commercial : - 30 %
- Site local unilingue : - 20 %
- Site trilingue : +10 %
- Site culturel (site de musées, de galeries d'art, ...) : - 20 %
- Site avec publicité : + 20 %
- Site ayant un but caritatif : - 20 %

Homepage

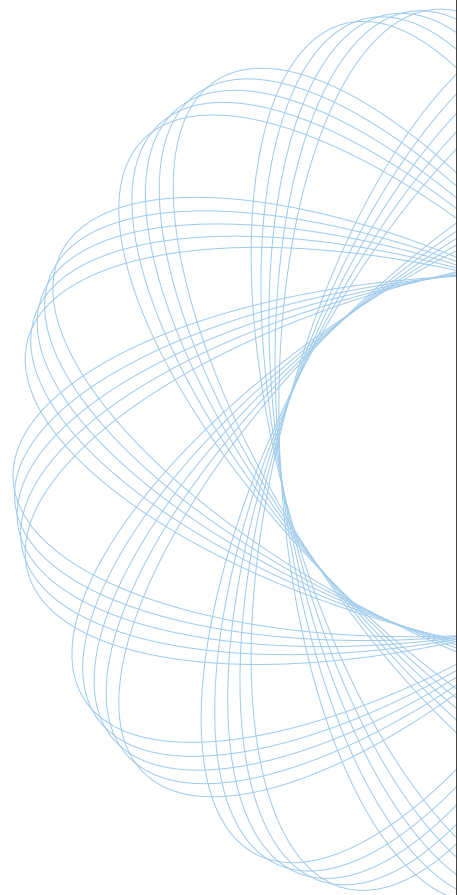
+ 100% pour la plus grande œuvre

Plusieurs œuvres d'un même auteur sur un même site

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %



Expositions et décorations

expositions
foires commerciales
décoration de bureaux
magasins
vitrines et studios TV
murs d'images

Format	Durée maximale de la cession								
	1 sem.	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
≤ 1/4 m ²	95,37	123,19	164,34	211,15	264,05	303,66	343,26	382,87	422,48
≤ 1/2 m ²	102,66	140,86	184,76	234,71	290,30	333,85	377,39	420,94	464,48
≤ 1 m ²	117,38	158,36	205,37	258,05	316,81	364,33	411,85	459,37	506,89
≤ 2 m ²	131,97	176,03	225,79	281,61	343,32	394,81	446,31	497,81	549,30
≤ 4 m ²	161,28	211,21	267,02	340,17	422,33	485,68	549,02	612,37	675,72
≤ 5 m ²	176,00	228,88	297,65	375,40	461,96	531,25	600,55	669,84	739,13
≤ 10 m ²	190,73	255,13	328,48	410,63	514,71	591,91	669,12	746,33	823,53
≤ 15 m ²	212,61	281,55	359,30	457,52	567,47	652,59	737,71	822,83	907,95
≤ 20 m ²	234,63	307,97	400,33	504,42	620,23	713,26	806,29	899,33	992,36
≤ 25 m ²	256,64	343,14	441,36	551,31	686,37	789,32	892,28	995,23	1098,18
≤ 50 m ²	285,95	378,31	482,40	610,10	752,25	865,09	977,93	1090,76	1203,60
> 50 m ²	315,26	413,48	533,84	668,67	831,52	956,24	1080,97	1205,70	1330,43

Application

Reproduction d'une œuvre visuelle dans une exposition ou une décoration.

Lorsqu'une œuvre sert de décoration de bureaux, magasins ou vitrines, ou de décor à une émission télévisée, le tarif pour une semaine est d'application.

Dispositions légales

L'article 9 de la Loi du 30 juin 1994 en matière de droit d'auteur stipule que :

«Sauf convention contraire, la cession d'une œuvre plastique ou graphique emporte au profit de l'acquéreur la cession du droit de l'exposer telle quelle, dans des conditions non préjudiciables à l'honneur ou à la réputation de l'auteur, mais non la cession des autres droits d'auteur.»

Lorsque l'auteur vend une œuvre, l'acquéreur peut l'exposer sans son autorisation préalable, sauf si, lors de la vente, l'auteur a émis des réserves. Cependant, l'auteur garde tous ses autres droits.

Critères pouvant influencer le tarif de base

Plusieurs œuvres d'un même auteur dans un même support

- à partir de 5 œuvres : - 10 %
- à partir de 10 œuvres : - 20 %
- à partir de 25 œuvres : - 30 %
- à partir de 50 œuvres : - 50 %

Nature de la publication

- culturelle - humanitaire : - 20 %
- publicitaire : + 35 %
- sponsorisée : + 20 %
- entrée gratuite : - 30 %

Plusieurs supports dans une même transaction

- 2 supports : - 10 %
- 3 supports : - 20 %
- 4 supports : - 30 %
- 5 supports : - 40 %

Reproduction d'œuvres tridimensionnelles et autres

Application

Il s'agit de la reproduction de plans et d'œuvres tridimensionnelles en quelque matière, dimension que ce soit et quel que soit le procédé de reproduction utilisé.

Base de calcul du Droit d'auteur – droit de base

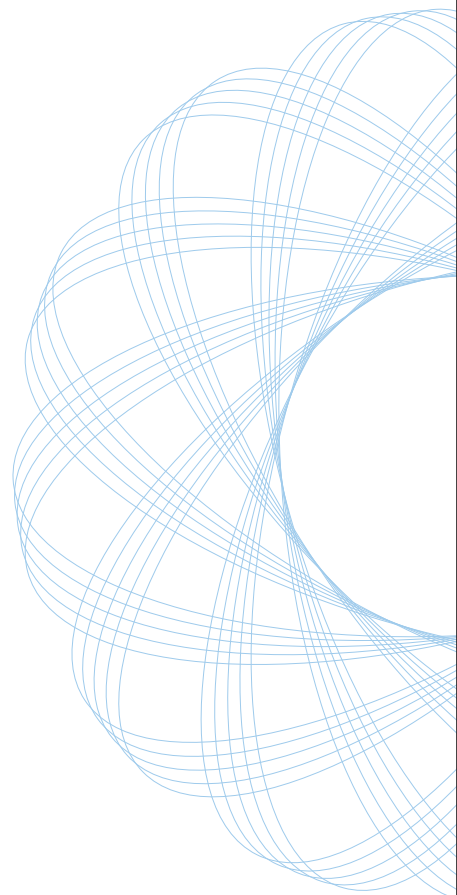
- pour les œuvres/plans vendus, soit par l'auteur lui-même, soit par un tiers : le prix public de vente (hors TVA) par exemplaire servira de droit de base ;
- pour les œuvres/plans pour lesquels l'auteur a droit à des honoraires ou toute autre compensation : le montant des honoraires ou de cette compensation, qui a été revendiqué pour la création de l'œuvre tridimensionnelle ou la création du plan, servira de montant de base.
- au cas où il n'existerait ni de prix de vente public, ni d'honoraires, ni de compensation, la valeur de l'œuvre servira de droit de base.

Droit de base corrigé

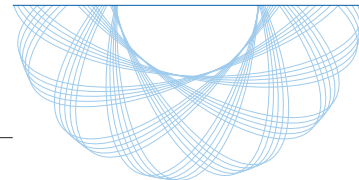
- la distribution de l'œuvre/plan de l'auteur :
 - locale : base x 1
 - nationale : base x 2
 - internationale : base x 4
- le nombre d'exemplaires créés par l'auteur
 - 1 – 3 : base x 6
 - 4 – 50 : base x 4
 - 51 – 250 : base x 3
 - > 250 : base x 2
- limitation du droit de base corrigé :
 - 0 – € 1500,00 = droit de base corrigé limité à 400 % du droit de base
 - € 1501,00 – € 2500,00 = droit de base corrigé limité à 300 % du droit de base
 - > € 2500,00 = droit de base corrigé limité à 200 % du droit de base
- le droit de base corrigé, limité le cas échéant, est à multiplier par le nombre d'œuvres contrefaites de la manière suivante :
 - 1 – 3 : x 2
 - 4-50 : x 3
 - 51-250 : x 4
 - 251-500 : x 5
 - 501-1000 : x 6
 - > 1000 : x 7

Exemple :

- droit de base = prix public de vente : € 40,00
- critères qui augmentent le droit de base
 - distribution nationale : € 40 x 2 = € 80,00
 - nombre d'exemplaires = > 250 : € 40 x 2 = € 80,00
- droit de base corrigé : € 40 + € 80 + € 80 = € 200,00
- limite au droit de base corrigé : droit de base x 4 € 40 x 4 = € 160,00
- nombre d'exemplaires contrefaits = 300
 - droit de base corrigé et limité x 5 : € 160 x 5 = € 800,00
- à majorer des compensations pour reproduction sans autorisation, sans signature, atteinte à l'intégrité de l'œuvre



Lexique



Audiovisuel

Présentation de diapositives, d'un film ou d'une vidéo, souvent à caractère promotionnel.

Blister

Carton publicitaire sur lequel le produit est présenté à la vente (souvent préformé, coquille transparente ou scellée sous vide).

Chromo

Image colorée contenue dans un emballage ou distribuée en échange de timbres.

Collerette

Bande autour d'un flacon ou d'une bouteille.

Container

Caisse d'expédition renfermant plusieurs produits et pouvant éventuellement servir d'étale.

Direct mail

Publicité ou communication commerciale au moyen de documents expédiés nominativement par la poste.

Dossier de presse

Farde contenant des textes ou œuvres visuelles concernant une personne, un produit, un événement et distribuée à l'occasion d'une conférence de presse.

Journal d'entreprise

Publication périodique réservée exclusivement au personnel d'une entreprise.

Leaflet

Mode d'emploi, un livre de recettes, un feuillet publicitaire, un encart inséré dans une publication ou dans un emballage.

Manchon

Bande publicitaire entourant deux livres.

Mur d'images

Mosaïque d'illustrations sur un seul plan ou background.

Œuvre visuelle

Photo, dessin, plan, (info)graphisme, peinture, etc.

Publication périodique :

Publication à parution trimestrielle ou à une autre périodicité fixe ou non (au moins une fois par an).

Publicité sur lieux de vente

Matériel publicitaire avec mention de la marque, généralement développé par le fabricant, placé dans les magasins et grandes surfaces pour promouvoir ses produits.

Publireportage

Message publicitaire dans un magazine sous la forme d'un reportage rédactionnel.

Support

Toute publication, tout matériel sur lequel une œuvre visuelle peut être reproduite.

Tirage

Nombre total d'exemplaires d'une publication qui est imprimée pour une seule édition.

Toutes-boîtes

Journal publicitaire distribué gratuitement dans les boîtes aux lettres.

La SOFAM, vos droits d'auteur, notre métier

Fondée en 1979 par les auteurs et pour les auteurs, la SOFAM perçoit pour ses membres les droits d'auteur qui leur reviennent suite à l'exploitation de leurs œuvres. Elle mène aussi une action artistique pour soutenir les auteurs et assure la défense de leur statut et de leurs intérêts. Elle leur offre :

- une gestion spécialisée dans le domaine des arts visuels
- un service juridique spécialisé
- le rayonnement d'une communauté forte de plus de 4500 membres
- des rencontres et événements d'information sur leurs droits
- des actions de soutien à la création et de promotion

Au service des auteurs en arts visuels

La SOFAM est la société de gestion collective des droits d'auteur dans le domaine des arts visuels en Belgique.

La gestion de vos droits

La SOFAM gère les droits de ses membres et de ses mandants sur base d'une éthique propre aux auteurs. Elle perçoit et répartit les droits d'auteur revenant à ses associés pour toute utilisation de leurs œuvres ; elle les défend vis à vis de tous tiers, et elle les représente auprès des instances politiques.

La SOFAM répartit aux auteurs les droit de reproduction (livres, posters, presse, merchandising...), les droit de représentation (audiovisuel, présentation publique ...), le droit de suite, les droits du multimédia, de la copie privée, le droit de prêt, le droit de photocopie, et les droits de câble.

La SOFAM est la seule société en Belgique spécialisée dans la gestion des œuvres en arts visuels, et conclut avec ses sociétés sœurs à l'étranger des accords de réciprocité.

Le conseil

La SOFAM offre à ses membres un conseil juridique sur tous les aspects de la vie professionnelle des créateurs (négociation, fiscalité, statut social). Le service juridique de la SOFAM met à votre disposition des modèles de contrats qui garantissent aux auteurs la protection de leurs droits pour chaque type d'exploitation d'une œuvre (édition, commande, cession de droits, reproduction sur tous supports). La SOFAM peut être consultée dès les premiers contacts de l'auteur avec ses partenaires.

L'action artistique et la promotion

En plus de ses missions principales, la SOFAM a à cœur de soutenir et d'encourager la création. Partenaire d'institutions et d'événements dans le domaine des arts visuels, elle organise des actions de promotion artistique, des workshops et conférences sur des thèmes liés au droit d'auteur et à la création. Elle offre des prix à de jeunes auteurs (photographes, plasticiens, designers, ...), les accompagne et les défend tout au long de leur parcours professionnel.

Partenaire de référence pour les auteurs et les utilisateurs

La SOFAM articule son fonctionnement aux besoins légitimes des utilisateurs du répertoire, dans le respect des auteurs. Vous êtes éditeur, producteur, organisateur, distributeur ? Vous obtiendrez via la SOFAM :

- l'autorisation de télédiffuser ou publier des dizaines de milliers d'œuvres avec une garantie juridique, une assurance que les auteurs seront engagés et rémunérés.
- des informations en matière de droits pour le bon avancement des projets d'édition et de production.
- des usages professionnels faisant consensus et permettant de travailler ou de collaborer dans un climat serein.
- la défense d'une politique culturelle qui associe les créateurs dans les débats avec les pouvoirs publics.

La SOFAM avec la SACD / Scam
Depuis mars 2007, la SOFAM fait partie de la Maison des Auteurs avec la SACD/Scam. Ce regroupement permet d'accroître les performances et les réseaux, d'élargir la gamme des différents services aux auteurs et aux utilisateurs de leurs répertoires, et de peser plus encore dans les politiques culturelles.

La SOFAM défend, soutient et accompagne la création. www.sofam.be

Plus de 4500 membres, auteurs et créateurs dans les arts visuels.

Photographies

Peintures

Sculptures

Œuvres multimédia

Dessins

Illustrations

Vidéos

Œuvres architecturales

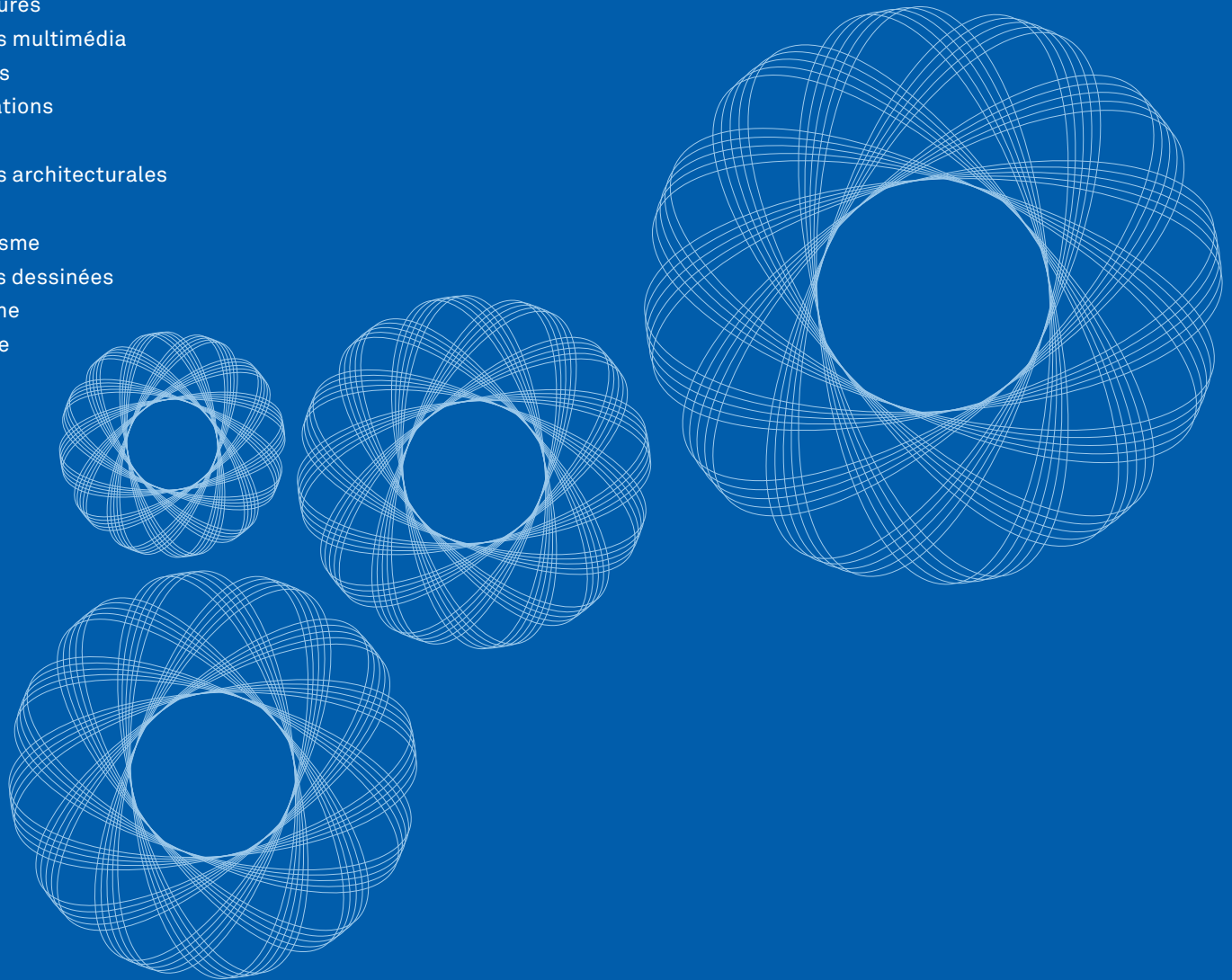
Design

Graphisme

Bandes dessinées

Stylisme

Gravure



SOFAM

Société d'Auteurs dans le
domaine des Arts Visuels
rue du Prince royal 87

1050 Bruxelles

T +32 (0)2 726 98 00

F +32 (0)2 705 34 22

www.sofam.be

info@sofam.be
